



## Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/AC.105/685

6 janvier 1998

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

COMITÉ DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

**PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE  
EXTRA-ATMOSPHERIQUE (UNISPACE III) PAR LE COMITÉ CONSULTATIF**

**Questions d'organisation liées à la tenue d'UNISPACE III**

*Note du Secrétariat*

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	1 - 5	2
I. PORTÉE DU PRÉSENT RAPPORT .....	6 - 7	3
II. RÉUNIONS PRÉALABLES À LA CONFÉRENCE, NOTAMMENT LES RÉUNIONS PRÉPARATOIRES RÉGIONALES .....	8 - 11	3
III. PROGRAMME INDICATIF ET ORGANISATION DES TRAVAUX PENDANT LA CONFÉRENCE .....	12 - 47	4
A. Bureau de la Conférence et élection de ses membres .....	12 - 14	4
B. Adoption du règlement intérieur .....	15	4
C. Adoption de l'ordre du jour .....	16	5
D. Organisation des travaux .....	17 - 46	5
E. Pouvoirs des représentants à la Conférence; nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs .....	47	10
IV. PARTICIPATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DU SECTEUR INDUSTRIEL .....	48 - 57	11

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Participation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales .....	51	11
B. Participation de l'industrie spatiale .....	52 - 57	11
V. ASPECTS FINANCIERS DE LA CONFÉRENCE .....	58 - 59	12

*Annexes*

I. Liste des questions de fond inscrites à l'ordre du jour .....	13
II. Calendrier indicatif des travaux et des activités préalables à la Conférence .....	15

**INTRODUCTION**

1. Dans sa résolution 47/67 du 14 décembre 1992, l'Assemblée générale a recommandé que les États Membres examinent éventuellement, durant la session suivante du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la possibilité d'organiser une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Depuis que cette recommandation a été faite, le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique n'ont cessé d'examiner la question (voir document A/AC.105/662, annexe I).

2. Ayant examiné les travaux accomplis en 1996 par le Comité et son Sous-Comité scientifique et technique, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 51/123 du 13 décembre 1996, approuvé la recommandation du Comité selon laquelle celui-ci devrait tenir à l'Office des Nations Unies à Vienne une session extraordinaire, ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de préférence en 1999. Dans la même résolution, l'Assemblée a également prié le Comité, le Sous-Comité scientifique et technique et le Bureau des affaires spatiales de faire office de comité préparatoire, de comité consultatif et de secrétariat exécutif, respectivement.

3. À leurs sessions de 1997, le Comité préparatoire et le Comité consultatif se sont acquittés des fonctions qui leur avaient été confiées par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/123. Leurs rapports contiennent leurs recommandations concernant les objectifs, la forme, le lieu, la date, les participants, l'ordre du jour provisoire annoté et les autres manifestations d'UNISPACE III; l'élaboration du projet de rapport et des documents de travail de la Conférence; l'organisation de réunions régionales préparatoires; la durée et la structure des sessions de 1999 du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et de ses organes subsidiaires; et les aspects financiers. (Voir documents A/AC.105/672, annexe II, par. 13 à 23 et A/52/20<sup>1</sup>, par. 150 à 161.)

4. Ayant examiné le rapport du Comité sur sa session de 1997<sup>1</sup>, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, approuvé la recommandation tendant à tenir UNISPACE III à l'Office des Nations Unies à Vienne du 19 au 30 juillet 1999 en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Comité préparatoire, le Comité consultatif et le secrétariat exécutif de mener à bien leurs tâches conformément aux recommandations faites par le Comité préparatoire à sa session de 1997.

5. Afin d'aider le Comité consultatif, le Comité préparatoire a prié le secrétariat exécutif, au paragraphe 156 du rapport sur les travaux de sa session de 1997<sup>1</sup>, d'établir un programme de travail indicatif pour UNISPACE III.

## I. PORTÉE DU PRÉSENT RAPPORT

6. Le corps du présent rapport se divise en quatre chapitres. Le chapitre II porte sur les questions d'organisation relatives aux réunions préparatoires à la Conférence, notamment les réunions régionales préparatoires. Le chapitre III est consacré à un programme de travail indicatif durant la Conférence, y compris des suggestions pour l'organisation d'autres manifestations dans le cadre de la Conférence. Le chapitre IV présente des scénarios possibles pour la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que de l'industrie spatiale à la Conférence. Le chapitre V traite des aspects financiers de la Conférence.

7. L'organisation des ateliers/séminaires, de la présentation d'affiches, de l'exposition et des conférences publiques, couverte à la section consacrée aux autres manifestations dans le cadre de la Conférence du chapitre III, s'appuie sur les recommandations faites par le Comité consultatif à sa session de 1997 (A/AC.105/672, annexe II, par. 13 à 23) et aux informations communiquées au secrétariat au 1er décembre 1997 par les organisations intéressées par la tenue de ces manifestations.

## II. RÉUNIONS PRÉALABLES À LA CONFÉRENCE, NOTAMMENT LES RÉUNIONS PRÉPARATOIRES RÉGIONALES

8. Le Comité préparatoire est convenu, au paragraphe 153 de son rapport sur sa session de 1997<sup>1</sup>, que, dans le cadre de son programme d'activités ordinaires de 1998 et de 1999, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait organiser des réunions régionales préparatoires à la Conférence UNISPACE III. L'Assemblée générale, au paragraphe 25 de sa résolution 52/56, a noté avec satisfaction qu'en prévision de la Conférence, le Chili et la Malaisie avaient offert d'accueillir des réunions régionales des Nations Unies sur les techniques spatiales et leurs applications au service du développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie et le Pacifique respectivement. L'Assemblée a également noté que la Tunisie avait fait savoir qu'elle était disposée, en principe, à accueillir une réunion analogue pour l'Afrique en 1998.

9. À la date de l'action susmentionnée du Comité et de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales, agissant dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, a commencé à organiser les préparations des réunions préparatoires régionales pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique ainsi que pour l'Amérique latine et les Caraïbes en consultation avec les Gouvernements tunisien, malaisien et chilien, respectivement. Au 1er décembre 1997, le calendrier de ces réunions préparatoires régionales était le suivant :

- a) Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique : à tenir en Tunisie en septembre 1998;
- b) Réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique : à tenir en Malaisie en mai 1998;
- c) Réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes : à tenir au Chili en octobre 1998.

10. En ce qui concerne le programme de travail du Comité des utilisations pacifiques et de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique à leurs sessions de 1999, y compris leurs travaux en tant que Comité préparatoire et Comité consultatif de la Conférence, le Sous-Comité a, à sa session de 1997, recommandé que la durée totale des réunions du Comité et de ses organes subsidiaires en 1999 ne dépasse pas seize jours. Cette recommandation a été faite à la condition que la Conférence utilise, pour ses services, les ressources que permettrait de dégager l'abrégement des sessions ordinaires du Comité et de ses organes subsidiaires en 1998 et 1999. En conséquence, le Sous-Comité scientifique et technique se réunirait huit jours en février et il ne serait prévu que trois jours au maximum pour la session du Comité qui se tiendrait immédiatement avant la Conférence. Le Comité confirmera le calendrier exact à sa session de 1998, en fonction de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence et de l'accord devant intervenir à la session de 1998 du Sous-Comité scientifique et technique concernant son programme de travail pour sa session de 1999.

11. Il est prévu que des consultations préalables à la Conférence, ouvertes à tous les États participant à la Conférence, se tiendront le 18 juillet 1999 afin d'adopter les recommandations du Comité préparatoire concernant les questions de procédure et d'organisation, qui seront présentées par le Président du Comité préparatoire. Avant ces consultations, il faudrait que le Comité préparatoire parvienne à un accord sur les recommandations à formuler au sujet des questions de procédure et d'organisation qui aborderait la Conférence à la séance d'ouverture, telles que la composition du bureau de la Conférence, la répartition des postes du bureau entre les groupes régionaux, l'adoption du règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, l'élection des membres des commissions et les arrangements en vue de l'élaboration du rapport de la Conférence.

### **III. PROGRAMME INDICATIF ET ORGANISATION DES TRAVAUX PENDANT LA CONFÉRENCE**

#### **A. Bureau de la Conférence et élection de ses membres**

12. Étant donné que la Conférence se tiendra en tant que session extraordinaire du Comité, les membres de l'actuel bureau du Comité, dont le mandat court jusqu'à juin 2000, pourraient assumer les mêmes fonctions au sein du bureau de la Conférence. Outre le Président, le premier Vice-Président et le second Vice-Président/Rapporteur de l'assemblée plénière, le bureau de la Conférence pourrait comprendre les sept membres ci-après : le Président, le Vice-Président et le Rapporteur de la Commission I, le Président, le Vice-Président et le Rapporteur de la Commission II ainsi que le Président d'un forum technique (voir par. 29 ci-dessous). Le bureau se composerait donc de 10 membres (voir aussi les paragraphes 17 et 19 ci-dessous).

13. Les sept membres supplémentaires, comme il est indiqué au paragraphe 12 ci-dessus, devraient être élus parmi les représentants des États participant à la Conférence sur la base d'une répartition géographique équitable. Ainsi, deux membres seraient choisis dans chacun des groupes régionaux suivants : Afrique, Asie et Pacifique, Europe orientale, Amérique latine et Caraïbes, Europe occidentale et autres États.

14. Les membres du bureau devraient être élus par acclamation de la Conférence. Les groupes régionaux devraient veiller à être en mesure de faire connaître leurs propositions pour les postes du bureau de la Conférence au plus tard à la session de 1999 du Comité consultatif, pour examen par les États Membres du Comité. Un accord par consensus concernant la composition intégrale du bureau devrait être obtenu avant l'ouverture de la Conférence.

#### **B. Adoption du règlement intérieur**

15. À sa séance d'ouverture, la Conférence devrait adopter un règlement intérieur. Le projet de règlement intérieur sera établi par le secrétariat exécutif à temps pour la session de 1998 du Comité préparatoire. Conformément à la pratique établie dans les conférences des Nations Unies, il est recommandé qu'à sa session de 1998, le Comité préparatoire se mette d'accord sur le règlement intérieur en vue de son approbation par l'Assemblée générale à sa session de 1998.

#### **C. Adoption de l'ordre du jour**

16. L'ordre du jour, tel qu'il figure dans le rapport du Comité consultatif sur les travaux de sa session de 1997 (A/AC.105/672, annexe II), a été approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 24 de sa résolution 52/56. Le Comité consultatif, à sa session de 1999, sera saisi d'un ordre du jour provisoire entièrement annoté qui donnera des informations supplémentaires sur les points de l'ordre du jour, telles que la documentation appropriée et la documentation disponible pour les questions de fond et des références au règlement intérieur, ainsi qu'un calendrier indicatif détaillé des réunions et manifestations à tenir durant la période de la Conférence, sur la base des recommandations qui seront faites aux sessions de 1998 du Comité préparatoire et du Comité consultatif.

## **D. Organisation des travaux**

### ***1. Création de grandes commissions***

17. Conformément aux recommandations du Comité préparatoire, qui ont été ultérieurement approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 24 de sa résolution 52/56, la Conférence pourrait mener ses travaux au sein d'une assemblée plénière et de deux grandes commissions : la Commission I et la Commission II.

18. Comme ces deux grandes commissions auraient pour tâche de conduire les débats sur les questions de fond (voir l'ordre du jour provisoire figurant à l'annexe II du document A/AC.105/672), il est proposé de créer un groupe de rédaction officieux afin de finaliser un ensemble de recommandations et un plan d'action qu'adopterait la Conférence.

19. Le groupe de rédaction pourrait être présidé par le Rapporteur de l'assemblée plénière, qui serait chargé de présenter le projet de rapport intégral d'UNISPACE III à la Conférence. Pour pouvoir accomplir efficacement sa tâche, le groupe de travail devrait être de taille réduite. Selon l'usage aux conférences des Nations Unies, le groupe de rédaction comprendrait deux représentants de chaque groupe régional. Puisqu'il s'agirait d'un groupe officieux, le Rapporteur pourrait y inviter d'autres représentants d'États Membres afin de renforcer l'efficacité de ses travaux qui seraient menés en séance privée.

### ***2. Répartition des points***

20. Il est proposé que les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 10 de l'ordre du jour provisoire, tels qu'ils figurent dans le rapport du Comité consultatif sur les travaux sa session de 1997, soient examinés en séance plénière. Le Comité consultatif, à sa session de 1997, a recommandé que la Conférence crée la Commission I pour traiter les points 7 a) et 7 b) et la Commission II pour traiter les points 7 c), 7 d) et 7 e). Les activités relatives au point 8 de l'ordre du jour, qui concerne les autres manifestations dans le cadre de la Conférence, seraient menées par les organisations intéressées du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales dans le cadre de la Conférence (voir aussi par. 31 à 40 ci-dessous).

21. Étant donné le nombre de points spécifiques à examiner selon la répartition des questions de fond entre la Commission I et la Commission II indiquée ci-dessus, il est probable que la Commission I devra tenir beaucoup plus de réunions que les autres organes de la Conférence. Afin d'utiliser les ressources en services de conférence de façon plus efficace et plus équilibrée et de faire en sorte que le temps alloué à l'examen de chaque question de fond soit suffisant, le Comité consultatif pourrait, à sa session de 1998, examiner un autre scénario présenté aux paragraphes 22 et 23 ci-après.

### ***3. Autre scénario pour la répartition des questions de fond inscrites à l'ordre du jour\****

22. Les questions de fond inscrites aux points 7 a) à 7 e) pourraient être examinées en séance plénière au sein de la Commission I et de la Commission II. La plénière pourrait se pencher sur les questions d'intérêt général qui se posent dans divers domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications. La Commission I pourrait axer ses travaux sur les connaissances scientifiques concernant la Terre et son environnement et sur les applications connexes des techniques spatiales. La Commission II pourrait examiner les questions touchant d'autres aspects des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications. Les questions de fond pourraient être réparties comme suit :

- a) Plénière : 7 c), 7 d) et 7 e);

---

\*Pour des raisons de commodité, la liste des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence est reproduite à l'annexe I.

- b) Commission I : 7 a) et 7 b) i);
- c) Commission II : 7 b) ii), iii) et iv).

23. Ce scénario permettrait certes de répartir d'une manière plus équilibrée les travaux entre les Commissions I et II, mais il est probable que les questions techniques occuperont une place dominante dans les discussions des deux commissions. L'examen en plénière des points 7 c), 7 d) et 7 e) pourrait être programmé pour la fin de la première semaine et le début de la deuxième semaine de la Conférence, afin qu'il puisse se faire sur la base des travaux qui leur auront été consacrés par les deux Commissions.

#### ***4. Déclarations d'ordre général des États participants et des organisations internationales***

24. Les déclarations d'ordre général seraient faites par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le rapport du Comité consultatif à sa session de 1997 pendant la première moitié de la Conférence. Conformément aux recommandations du Comité consultatif sur les travaux de sa session de 1997, les déclarations faites en plénière seraient limitées à dix minutes, étant entendu que leur texte intégral pourra être distribué par écrit. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à la Conférence devraient présenter leurs déclarations par écrit à la plénière si elles le désirent. Suivant la pratique normale des conférences des Nations Unies, il est proposé que, dans toute la mesure du possible, les délégations ne prennent pas la parole plus d'une fois au cours de l'examen d'un point.

#### ***5. Organisation des réunions***

25. Les ressources disponibles pour la Conférence permettent de tenir au maximum deux séances avec interprétation le matin et deux l'après-midi, groupes de travail, consultations informelles et réunions des groupes régionaux tenues à la place des séances officielles compris.

26. Chaque Comité peut créer des organes subsidiaires, dans la mesure où les locaux des services de conférence disponibles sur le lieu de la Conférence le permettent.

27. Les séances devraient normalement être prévues de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Afin d'utiliser les ressources disponibles le plus efficacement possible, il faudrait que toutes les séances commencent ponctuellement à l'heure prévue.

#### ***6. Exposés techniques***

28. Pour alimenter les débats sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, la Conférence devrait entendre des exposés techniques présentés par des représentants des États Membres de l'ONU ainsi que par des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de l'industrie spatiale invités à la Conférence.

29. En vue de tirer un maximum de profit des exposés techniques et de réserver suffisamment de temps pour les débats, on pourrait créer un forum technique qui servirait d'organe technique à la Conférence et qui se réunirait en même temps que la plénière et les Commissions I et II. Les exposés techniques seraient présentés, autant que possible, au moins une réunion avant l'examen du point correspondant de l'ordre du jour en plénière ou en Commission I ou II.

30. En prévision du grand nombre d'exposés qui seront présentés pendant la Conférence et compte tenu du temps limité disponible pour ces exposés, il est suggéré que les personnes souhaitant faire un exposé adressent leurs demandes au secrétariat exécutif de préférence avant le 31 mai 1999, mais pas plus tard qu'au début de la session de 1999 du Comité préparatoire, afin de permettre au secrétariat d'établir le calendrier des exposés et de prendre les dispositions techniques nécessaires avant l'ouverture de la Conférence.

### *7. Autres manifestations de la Conférence*

31. Conformément à l'ordre du jour provisoire approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56 et repris dans le rapport du Comité consultatif sur les travaux de sa session de 1997, la Conférence comporterait d'autres manifestations prenant la forme d'ateliers et de séminaires, de présentations d'affiches, de conférences publiques du soir et d'une exposition.

*a) Ateliers et séminaires*

32. Le Comité consultatif, à sa session de 1997, a proposé l'organisation d'ateliers s'intégrant dans la structure approuvée de la Conférence sur des sujets liés aux objectifs de cette dernière et a donné à titre indicatif la liste des questions suivantes : droit spatial; environnement (et télédétection); société d'information et mobilité (communications); sciences et enseignement (y compris l'astronomie); technologies spatiales générales et spécialisées; et préservation de l'environnement spatial (débris spatiaux).

33. Le Comité consultatif pourrait examiner s'il serait possible de traiter plus avant un nombre limité de points de l'ordre du jour portant sur des questions de fond dans le cadre d'ateliers qui feraient partie intégrante des travaux de la Conférence. Les thèmes de ces ateliers devraient être définis par le Comité consultatif et approuvés par le Comité préparatoire à leurs sessions de 1998.

34. Comme suite à la demande du Comité préparatoire à sa session de 1997, telle qu'elle figure au paragraphe 154 de son rapport<sup>1</sup>, le secrétariat exécutif a invité des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les commissions régionales ayant des activités spatiales à spécifier les points de l'ordre du jour et les activités de la Conférence, y compris les ateliers, pour lesquels ils pourraient offrir des contributions en vue de réaliser les objectifs de la Conférence. Le nombre de ces ateliers serait limité par la disponibilité en matière de locaux et d'autres soutiens logistiques nécessaires. Jusqu'à présent, un certain nombre d'organisations ont indiqué qu'elles souhaiteraient organiser des ateliers qui se tiendraient pendant la Conférence ou y participer. La liste des organisations et des thèmes proposés pour les ateliers figure ci-après :

*Thème de l'atelier**Organisations intéressées*

Environnement (et télédétection)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT)
Société d'information et mobilité (communications)	Commission économique pour l'Afrique (CEA) Organisation de l'aviation civile internationale Organisation maritime internationale
Science et enseignement (y compris l'astronomie)	Union astronomique internationale (UAI)
Préservation de l'environnement	UAI
Contribution des techniques spatiales à l'exploration de l'univers	Comité de la recherche spatiale (COSPAR)
Progrès récents dans l'exploration du système solaire et plans pour l'avenir	COSPAR
Information et technologies des communications en Afrique	CEA
Droit spatial	Institut international de droit spatial

35. Le secrétariat exécutif prendra note des propositions reçues, entrera en contact avec les organisations ayant exprimé le désir d'organiser des manifestations sur des thèmes similaires et établira une liste à jour des manifestations en question, en indiquant les organisations qui ont pris des engagements fermes, pour approbation par le Comité préparatoire. Le Comité consultatif, à sa session de 1999, recevra un calendrier détaillé des ateliers, y compris des offres supplémentaires qui auront pu être reçues par le secrétariat exécutif conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif à sa session de 1997.

36. En plus des ateliers, séminaires et colloques précités, le secrétariat exécutif a été prévenu que les manifestations suivantes pourraient être organisées avant la Conférence UNISPACE III :

a) Atelier sur la coopération spatiale internationale qui sera organisé par l'Institut américain de l'aéronautique et de l'astronautique en coopération avec le Bureau des affaires spatiales. Cette manifestation serait l'une de la série d'ateliers organisés par l'Institut et porterait sur des questions telles que la participation de l'industrie à la Conférence UNISPACE III, l'utilisation des techniques spatiales pour des applications en cas de catastrophe et l'enseignement;

b) Réunion des groupes spécialisés du Forum des agences spatiales, les 19 et 20 mai à Berlin (Allemagne);

c) Le séminaire de 1999 des utilisateurs du Système de satellites de recherche et de sauvetage (COSPAS-SARSAT), qui aura lieu du 14 au 16 juillet 1999 au même endroit que la Conférence.

d) Colloque ONU/Société internationale de photogrammétrie et de télédétection sur l'enseignement, qui aura lieu fin 1998 ou début 1999;



e) Atelier ONU/Agence spatiale européenne sur l'Observatoire spatial mondial, qui se tiendra au début de 1999.

37. Les manifestations évoquées ci-dessus et d'autres manifestations qui seront organisées avant la Conférence UNISPACE III sur des sujets liés aux objectifs de la Conférence sensibiliseraient l'opinion à celle-ci et enrichiraient ses travaux. Le secrétariat exécutif tiendra le Comité consultatif et le Comité préparatoire informés des autres propositions communiquées par des organisations ayant des activités dans le domaine spatial.

b) *Présentation d'affiches*

38. Les présentations d'affiches pourraient porter sur des sujets spécifiques liés aux objectifs de la Conférence UNISPACE III, mais pas nécessairement en rapport avec les questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Elles seraient organisées pour les participants à la Conférence et pour le public au même endroit que l'exposition sur l'espace, à l'Austria Center. Les agences spatiales, les organisations internationales et les autres organismes intéressés devraient prendre contact avec le secrétariat exécutif dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 30 avril 1999, afin de laisser suffisamment de temps pour préparer les présentations d'affiches.

c) *Exposition sur l'espace*

39. L'exposition sur l'espace aura lieu pendant la première semaine de la Conférence, à l'Austria Center. Le secrétariat exécutif demande à l'Institut américain de l'aéronautique et de l'astronautique de l'aider à coordonner l'organisation de cette exposition. Le Comité consultatif, à sa session de 1998, entendra un exposé d'un représentant de l'Institut sur l'organisation de l'exposition.

d) *Conférences publiques du soir*

40. Des conférences publiques, ouvertes aux participants à la Conférence et au public, seront organisées après 18 heures. Elles seront données dans les langues des orateurs invités. Le secrétariat exécutif pourrait prendre des dispositions pour assurer des services d'interprétation dans n'importe quelle langue officielle de l'ONU et en allemand, la langue locale sur le lieu de la Conférence, si les coûts de ces services étaient pris en charge par des contributions volontaires des parties intéressées. Pour pouvoir organiser ces services, il conviendrait de faire connaître au secrétariat exécutif les ressources financières disponibles d'ici au 28 février 1999.

## **8. Documentation**

a) *Rapports de la Conférence et de ses organes subsidiaires*

41. Compte tenu de la pratique adoptée pour les précédentes conférences des Nations Unies, le rapport de la Conférence comprendrait un bref résumé des travaux de la plénière, un compte rendu des travaux des Commissions I et II et le texte des décisions de la Conférence, adoptées en plénière sur la base des recommandations des commissions. Conformément à la demande du Comité préparatoire à sa session de 1997, figurant au paragraphe 157 de son rapport, le secrétariat exécutif établira pour l'essentiel les versions des projets de rapport de la Conférence, y compris un plan d'action, à examiner par le Comité consultatif et le Comité préparatoire à leurs sessions de 1998 et de 1999 et à finaliser avant la Conférence.

42. Tous les projets de versions du rapport de la Conférence et de ses organes subsidiaires qui seront publiés pendant la Conférence, ainsi que les documents finals de la Conférence qui seront présentés à l'Assemblée générale, seront traduits et publiés dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

*b) Autres documents de session*

43. En plus des projets de rapport de la Conférence et de ses organes subsidiaires, les documents de session comprendront les documents de travail présentés par les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les documents de séance établis par le secrétariat exécutif. Ce dernier fera en sorte que les documents de travail présentés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies avant le 1er juin 1999 soient traduits et publiés dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies à temps pour être examinés par la Conférence. Ce calendrier permettrait au secrétariat de s'acquitter de cette tâche dans les limites des ressources existantes.

*c) Documents d'avant-session*

44. Comme convenu par le Comité préparatoire à sa session de 1997, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 152 de son rapport<sup>1</sup>, des documents d'information sur les questions dont la liste figure au document publié sous la cote A/AC.105/1997/CRP.4/Rev.2 sont établis par le secrétariat exécutif. Tous les documents d'information devraient normalement paraître d'ici le mois d'août 1998 dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La majorité des documents d'information devrait être disponible à temps pour la session de 1998 du Comité préparatoire.

45. L'Assemblée générale, au paragraphe 26 de sa résolution 52/56, a prié les États Membres de présenter des documents nationaux à l'intention d'UNISPACE III. Ces documents devraient être accompagnés d'un résumé d'une ou deux pages dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les résumés seront traduits et publiés dans toutes les langues officielles. Les documents nationaux devraient être soumis au secrétariat exécutif en un nombre d'exemplaires suffisant pour être distribués à la Conférence. Afin d'assurer leur diffusion à temps, les documents nationaux, ainsi que leurs résumés, devraient être soumis au secrétariat exécutif avant le 1er avril 1999.

46. Les organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées invitées à la Conférence peuvent aussi présenter des documents, qui seront publiés dans les langues dans lesquelles ils auront été soumis à l'origine. Ces documents devraient être communiqués au secrétariat exécutif en un nombre d'exemplaires suffisant pour être distribués à la Conférence.

**E. Pouvoirs des représentants à la Conférence; nomination des membres  
de la Commission de vérification des pouvoirs**

47. Conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies, une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres devrait être désignée au début de la Conférence. Sa composition sera fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à sa cinquante-troisième session.

#### **IV. PARTICIPATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DU SECTEUR INDUSTRIEL**

48. Au paragraphe 26 de sa résolution 52/56, l'Assemblée générale a encouragé les organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui mènent des activités spatiales, ainsi que les industries liées aux activités spatiales, à contribuer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III.

49. À sa session de 1997, le Comité préparatoire est convenu que le Comité consultatif, à sa session de 1998, examinerait plus avant la manière dont l'industrie privée devrait participer aux travaux de la Conférence UNISPACE III (paragraphe 159 du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa session de 1997).

50. Un moyen par lequel les organisations internationales et l'industrie spatiale pourraient contribuer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III serait de participer à l'organisation des autres manifestations prévues dans le cadre de la Conférence, dont il est question aux paragraphes 31 à 40 ci-dessus. En ce qui concerne leur participation aux activités qui sont au cœur des travaux de la Conférence, comme l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour et l'établissement du rapport de la Conférence, y compris le plan d'action, des scénarios possibles sont présentées aux paragraphes 51 à 57 ci-après, pour examen par le Comité consultatif à sa session de 1998.

##### **A. Participation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

51. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à participer aux travaux de la Conférence pourront elles aussi faire distribuer des documents en plénière et aux Commissions I et II pendant leur examen des questions de fond inscrites aux points 7 a) à 7 e) de l'ordre du jour provisoire (A/AC.105/672, annexe II). S'il reste du temps disponible, elles pourront aussi faire des déclarations sur ces questions et participer aux débats des Commissions I et II.

##### **B. Participation de l'industrie spatiale**

52. L'industrie spatiale sera invitée à participer aux activités organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avant la Conférence pour appeler l'attention sur celle-ci. D'autre part, le secrétariat exécutif cherchera des partenaires pour organiser d'autres activités avant la Conférence dans cette perspective, afin de déterminer les thèmes à l'examen desquels l'industrie spatiale pourrait souhaiter participer à la Conférence.

53. Les États Membres sont instamment priés d'appeler l'attention des entreprises de leur pays sur l'occasion unique qui leur est donnée de participer aux travaux de la Conférence et aux activités préalables à la Conférence évoquées ci-dessus. Ils sont invités à aider le secrétariat exécutif à prendre contact avec les représentants intéressés desdites entreprises.

54. Les États Membres pourront souhaiter aussi inclure un ou plusieurs représentants de l'industrie spatiale dans leurs délégations officielles. Il est à noter, à ce propos, que mises à part les dispositions qui seront prises pour faire face à l'afflux de participants, les délégations disposeront d'un nombre de sièges limité aux réunions de la plénière et des Commissions.

55. Pour que les représentants de l'industrie spatiale participent plus activement aux travaux de fond de la Conférence et puissent le faire sur un pied d'égalité, et comme la durée des interventions en plénière et au sein des Commissions est limitée, une table ronde de l'industrie spatiale pourra être organisée dans le courant de la première semaine de la Conférence. Tous les représentants de l'industrie spatiale, invités par leurs gouvernements respectifs, pourraient y prendre part et intervenir sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

56. Cette table ronde aurait pour objet de donner à l'industrie spatiale l'occasion de proposer des scénarios quant à l'établissement de relations de travail pratiques, mutuellement bénéfiques, dynamiques et soutenues entre les États Membres, l'industrie spatiale, les agences spatiales et l'Organisation des Nations Unies afin de mettre en œuvre avec succès les recommandations de la Conférence, afin : d'élaborer des procédures concernant la mise au point de plans et politiques facilitant des partenariats et une coopération entre les gouvernements, à tous les niveaux, et l'industrie; et d'encourager les efforts déployés par les entreprises commerciales à réaliser des investissements et à poursuivre d'autres activités susceptibles de contribuer à l'utilisation des techniques spatiales pour régler des problèmes mondiaux. Les travaux de la table ronde pourraient consister non seulement à identifier les domaines d'application dans lesquels l'industrie pourrait développer ses activités, mais aussi les mesures et politiques qui créeraient des conditions favorables l'incitant à participer à la fourniture de techniques spatiales et à leur utilisation pour la résolution de problèmes mondiaux.

57. Pour faciliter les discussions, un représentant de l'industrie spatiale présiderait les travaux de la table ronde et en présenterait les résultats en plénière, pour examen par la Conférence dans le cadre de l'établissement de son plan d'action.

## V. ASPECTS FINANCIERS DE LA CONFÉRENCE

58. Au paragraphe 27 de sa résolution 52/56, l'Assemblée générale est convenue que pour assurer le service d'UNISPACE III, autant que possible dans les limites des ressources existantes, le niveau des ressources destinées aux services de conférence du Comité et de ses organes subsidiaires pour l'exercice biennal 1998-1999 resterait le même que pour l'exercice biennal 1996-1997.

59. Pour réduire au minimum le coût de la Conférence tout en tenant compte des recommandations du Comité consultatif relatives à l'organisation de la Conférence et des activités connexes, le secrétariat exécutif fera tout son possible pour limiter le recours aux services de l'Austria Center, en utilisant au maximum les services disponibles à l'Office des Nations Unies à Vienne. Toutefois, étant donné le nombre élevé de participants attendus, il sera nécessaire de faire appel aux services de l'Austria Center – ce qui se traduira par un coût additionnel minime au titre en particulier du transfert de matériel de bureau, de services de sécurité et de certains services de conférence, comme le personnel de secrétariat pendant la Conférence.

### *Note*

<sup>1</sup>*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20).*

*Annexe I***LISTE DES QUESTIONS DE FOND INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR***Point de l'ordre  
du jour**Sujet*

- 7 a) État des connaissances scientifiques concernant la Terre et son environnement
- i) Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique
  - ii) Rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - iii) Rapport de l'Organisation météorologique mondiale
  - iv) Rapports d'autres organisations intergouvernementales compétentes
  - v) Rapports d'organisations, de programmes et d'initiatives internationaux
- 7 b) État et applications des sciences et techniques spatiales
- i) Environnement, ressources naturelles et télédétection
    - a. Catastrophes : préparation, alerte et atténuation des conséquences
    - b. Détection et atténuation des risques écologiques
    - c. Dégradation/gestion des zones côtières
    - d. Prévisions climatiques saisonnières annuelles
    - e. Améliorations dans le domaine agricole
    - f. Gestion et planification des ressources
    - g. Gestion de l'eau douce
    - h. La santé dans le monde, y compris les vecteurs de maladies, l'atténuation et la prévention
    - i. Autres sujets à définir
  - ii) Systèmes de navigation et de localisation précise
    - a. Offre de services
    - b. Capacité accrue
    - c. Nouvelles applications

*Point de l'ordre  
du jour*

*Sujet*

- iii) Étude des communications spatiales et de leurs applications
  - a. Étude et promotion de la coopération en matière de planification, de conception, d'exploitation et d'utilisation des systèmes de communication et de télédiffusion par satellite
  - b. Étude de l'utilisation des technologies utilisées pour les communications mobiles par satellite et d'autres technologies nouvelles, y compris l'emploi de satellites légers et peu coûteux placés sur des orbites autres que l'orbite géostationnaire
  - c. Étude d'autres utilisations des systèmes satellites, notamment pour la télééducation, la télémédecine et l'action sociale, ainsi que pour les communications d'urgence
  - d. Étude des aspects techniques de la télédiffusion directe transnationale par satellite
- iv) Sciences spatiales fondamentales et applications secondaires des techniques spatiales
  - a. Évaluation des sciences spatiales fondamentales et de leurs retombées
  - b. Utilisation potentielle de l'espace pour la production de produits et de matériaux spécialisés et/ou spécifiques
  - c. Applications industrielles et commerciales des retombées des techniques spatiales
- 7 c) Besoins en matière d'information et adoption d'une approche mondiale
  - i) Besoins en matière de recherche
  - ii) Besoins en matière d'applications
  - iii) Intégration de données provenant de diverses sources dans le cadre des systèmes d'information géographique
- 7 d) Promotion de la coopération internationale
- 7 e) Retombées économiques et sociales
  - i) Moyens d'accroître l'efficacité économique des techniques spatiales et de leurs applications
  - ii) Promotion des retombées commerciales des activités spatiales
    - a. Conception, mise au point et utilisation de minisatellites et de microsatsellites pour la recherche spatiale
    - b. Mise au point d'un système permettant d'avoir, pour un coût raisonnable, un accès fiable à l'espace, y compris la possibilité de vols habités
  - iii) Éducation et formation

*Annexe II***CALENDRIER INDICATIF DES TRAVAUX ET DES ACTIVITÉS  
PRÉALABLES À LA CONFÉRENCE**

<i>Date</i>	<i>Travaux/Activités</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Paragraphe correspondant du présent rapport</i>
9-20 février 1998	Session de 1998 du Comité consultatif	Comité consultatif et secrétariat exécutif	-
Mai 1998	Réunion préparatoire régionale pour l'Asie et le Pacifique, devant se tenir en Malaisie	Malaisie, autres pays de la région et secrétariat exécutif	9
3-12 juin 1998	Session de 1998 du Comité préparatoire	Comité préparatoire et secrétariat exécutif	-
Août 1998	Distribution de tous les documents de base	Secrétariat exécutif	44
Septembre 1998	Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique, devant se tenir en Tunisie	Tunisie, autres pays de la région, secrétariat exécutif	9
Octobre 1998	Réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, devant se tenir au Chili	Chili, autres pays de la région et secrétariat exécutif	9
Février 1999a/	Session de 1999 du Comité consultatif	Comité consultatif et secrétariat exécutif	10
28 février 1999	Indication de l'intention de verser des contributions au titre de la fourniture de services d'interprétation pour les conférences publiques du soir	Participants à la Conférence intéressés	40
1er avril 1999	Soumission des documents nationaux	États Membres	45
30 avril 1999	Indication de l'intention de participer à la présentation d'affiches	Agences spatiales, organisations internationales et autres entités invitées à la Conférence	38
1er juin 1999	Soumission des documents de travail préalables à la Conférence	États Membres	43
31 mai 1999	Demandes de présentation de communications techniques	États Membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales et entreprises industrielles invités à la Conférence	30
Juillet 1999a/	Session de 1999 du Comité préparatoire	Comité préparatoire et secrétariat exécutif	10
18 juillet 1999	Consultations préalables à la Conférence	Tous les États participant à la Conférence	11
19-30 juillet 1999	Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Tous les participants à la Conférence et secrétariat exécutif	4

a/Le Comité consultatif et le Comité préparatoire examineront et confirmeront le calendrier de leurs sessions de 1999 à leurs sessions de 1998.